

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 20 1976



Distr.  
LIMITEE

A/C.5/31/L.52  
19 décembre 1976  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Trente et unième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Points 92 et 97 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977

CORPS COMMUN D'INSPECTION

Traitements et conditions d'emploi des agents des services généraux  
à l'Office des Nations Unies à Genève

Japcu : amendement au projet de résolution A/C.5/31/L.36

Ajouter au dispositif le paragraphe suivant :

Décide qu'il ne sera versé aucun traitement aux fonctionnaires pour les périodes durant lesquelles ils s'absentent de leur travail sans y avoir été autorisés, sauf si cette absence est due à des raisons indépendantes de leur volonté ou à des raisons médicales dûment certifiées;